

COVID-19 (Coronavirus) et planification pour l'achèvement du semestre universitaire

Communication du Comité de direction du Sénat

13 mars 2020

L'Université surveille activement les développements de l'infection mondiale de COVID-19 depuis le mois de janvier et a mis au point des plans complets en préparation à l'éventualité d'une perturbation des activités académiques sur nos campus. L'Organisation mondiale de la santé a déclaré que la flambée épidémique du coronavirus est maintenant une pandémie. Comme la présidente Lenton l'a annoncé ce matin, l'Université a décidé de prendre des mesures immédiates pour garantir la sécurité et le bien-être de notre communauté et préserver la continuité de nos programmes académiques.

- Plus particulièrement, aucun cours n'aura lieu en personne pour le reste du semestre d'automne/hiver 2019-2020 et du semestre d'hiver 2020 à partir du lundi 16 mars 2020.
- Les cours continueront en ligne pour le reste du semestre d'automne/hiver 2019-2020 et du semestre d'hiver 2020 à partir du lundi 16 mars 2020.

Cette mesure constitue une perturbation telle que définie dans le *Règlement du Sénat concernant les conséquences sur les études des perturbations ou interruptions des activités de l'Université par des conflits de travail ou par d'autres causes*. Le règlement du Sénat fournit au Comité de direction du Sénat un cadre de référence pour invoquer des modifications des règlements, échéances et calendriers académiques, afin de gérer l'impact de la perturbation sur les activités académiques.

Les trois principes généraux de ce règlement sont : *l'intégrité des études, l'équité envers les étudiants, l'accès à l'information*. Ils sont énoncés en détail dans le règlement.

Le semestre universitaire ne sera pas raccourci.

Le Comité de direction du Sénat a reçu des conseils de la rectrice et de la vice-présidente aux affaires académiques et il suit les options suivantes afin d'accommoder les étudiants et étudiants affectés par les circonstances liées à COVID-19 et d'aider les instructeurs à achever leurs cours avec succès :

- Bien que de nombreux cours aient déjà une composante en ligne, il est évident que le passage à une forme électronique prendra différentes formes et sera plus difficile pour certains cours. Plus d'informations sur la mise en œuvre et les soutiens disponibles pour le corps professoral lors du passage à des cours en ligne seront fournies par la rectrice et la vice-présidente aux affaires académiques (et les doyens respectifs).¹
- Les directeurs et directrices de cours peuvent réduire le nombre de travaux et apporter des changements à la nature et à la pondération des travaux (y compris les tests et examens) à condition que les changements ne désavantagent pas les étudiants et préservent l'intégrité des études et les conditions d'agrément, le cas échéant.
- Lorsqu'un cours comporte un test ou un examen final en classe, les instructeurs sont encouragés, dans la mesure du possible, à autoriser des formats alternatifs, tels que des examens ou des travaux à la maison. Les étudiants doivent avoir le choix de poursuivre le

¹Un exemple de circonstances exceptionnelles concerne les classes qui ont une composante publique, ou qui impliquent des pédagogies de studio ou de performance qui mettent les participants en contact physique direct.

programme d'évaluation initial s'ils le préfèrent, sous réserve des modifications nécessaires du format ou du calendrier des évaluations.²

- Jusqu'à nouvel ordre, les étudiants et étudiantes ne seront pas tenus de présenter une déclaration du médecin traitant à l'appui des demandes de report ou des pétitions.
- La date limite pour bénéficier de l'option de notation échec/réussite est prolongée jusqu'au dernier jour de la période finale d'examens, le 25 avril 2020.

Le Comité de direction du Sénat continuera à évaluer les implications académiques de la perturbation en collaboration avec la rectrice et la vice-présidente aux affaires académiques. **Une décision sera prise et communiquée dans les jours à venir au sujet de la période finale d'examens prévue du 7 avril au 25 avril 2020.** D'autres modifications des règlements, calendriers et échéances seront également apportées en réponse aux circonstances changeantes et selon les décisions nécessaires pour que l'Université puisse garantir la sécurité de tous les membres de la communauté.

Le Comité de direction du Sénat encourage vivement les membres de la communauté à se familiariser avec le règlement du Sénat et de consulter les mises à jour des sites Web de l'Université et du Sénat.

Règlement du Sénat relatif aux perturbations

<http://secretariat-policies.info.yorku.ca/policies/academic-implications-of-disruptions-or-cessations-of-university-business-due-to-labour-disputes-or-other-causes-senate-policy-on-the>

En français

<https://secretariat-policies.info.yorku.ca/policies/reglement-du-senat-concernant-les-consequences-sur-les-etudes-des-perturbations-ou-interruptions-des-activites-de-luniversite-par-des-conflits-de-travail-ou-par-dautres-causes/>

Alison Macpherson
Présidente du Sénat
13 mars 2020

²Cette section ne s'applique pas à l'école de droit Osgoode Hall Law, qui appliquera ses propres règles pour permettre une certaine flexibilité dans les évaluations.